

**Table de concertation
intersectorielle et
multiréseaux du quartier
Mercier-Est**



Mémoire relatif à la
Consultation publique sur le traitement des matières
résiduelles

Déposé à
l'Office de consultation publique de Montréal

Novembre 2011

Mission de notre organisme

Solidarité Mercier-Est a pour mission de regrouper des citoyens, des groupes, des organismes et des institutions œuvrant dans le quartier Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, communautaire, environnemental et économique de ce quartier. Elle cherche également à favoriser la promotion du quartier Mercier-Est, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens qui y résident ainsi que le développement des organismes communautaires autonomes qui y sont implantés.

Solidarité Mercier-Est anime la concertation du quartier par le biais : d'assemblées de membre, de comités de concertation, de comités d'action, de cafés urbains, de soirées d'information et de débats publics, de forums de quartier, de formations, d'un bulletin électronique.

Tout le monde peut joindre la table de concertation d'un quartier : citoyens, organismes communautaires, institutions et élus sont invités à travailler ensemble pour améliorer la vie de leur quartier.

Organisation de la concertation

Solidarité Mercier-Est anime la concertation de quartier via différents comités et différentes actions.

Tout d'abord, l'ensemble des décisions et comités de la Table est redevable à l'Assemblée des membres. Quatre rencontres par année en plus de l'assemblée annuelle y sont organisées.

Six comités de concertation se rencontrent aussi trois ou quatre fois par année afin de discuter de dossiers et de sujets plus ciblés. Un comité est dédié aux organismes communautaires autonomes locaux (CCOCAL), un aux problématiques de développement social (CDS), un à l'aménagement urbain et l'environnement (CCEU), un aux tout-petits de 0-5 ans et leur famille (CCEF), un aux saines habitudes de vie (RLP-SHV) et un pour la démarche de revitalisation urbaine intégrée dans le sud du quartier (CLR).

Aussi, de nombreux comités d'action sur diverses problématiques bien spécifiques font aussi partie des activités de concertation de Solidarité Mercier-Est.

En plus de ces comités, Solidarité Mercier-Est organise diverses activités selon des modèles de participation qui ont été développés par la Table.

Les matières résiduelles et notre quartier

Étant voisin de la ville de Montréal-Est, il est évident que plusieurs citoyens et organismes du quartier sont préoccupés par l'arrivée prochaine d'une usine de biométhanisation et d'un centre de prétraitement des matières organiques.

Depuis la publication du Plan directeur de la Ville de Montréal en 2008, à plusieurs reprises des citoyens ou organismes du quartier ont soulevé des questionnements face à cette nouvelle gestion des matières résiduelles au sein du Comité de concertation en environnement et urbanisme (CCEU). Les principales préoccupations des membres sont : l'équité territoriale de l'ensemble de la gestion des déchets tant publique que privée, les risques, les nuisances dues aux odeurs et à l'augmentation du camionnage dans les quartiers avoisinants.

En octobre dernier, la Direction de l'environnement de la ville de Montréal est venue rencontrer les acteurs du milieu afin d'expliquer plus précisément le plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération. De plus, plusieurs membres de notre organisation ont participé à la première étape de la consultation organisée par l'OCPM. Ils ont, eux aussi, écrit des mémoires face à cette problématique. En somme, la communauté de Mercier-Est est fortement mobilisée par les enjeux inhérents au plan de gestion de matières résiduelles proposé par la Ville de Montréal.

Le point de vue de notre organisation

Dans le cadre de ce présent mémoire, notre objectif n'est pas de se positionner pour ou contre le projet, mais d'interpeller la commission sur nos deux principales préoccupations.

Problématiques liées à l'équité territoriale

Tel que présenté dans le mémoire déposée a cette même commission par l'un de nos membres, le Collectif en environnement de Mercier-Est (2011), nous soutenons que :

« Dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal soutient vouloir appliquer le principe d'équité territoriale. Bien que des efforts semblent avoir été consentis en vue d'atteindre cet objectif, le CEM-E estime que, pour l'essentiel, ce principe n'est pas respecté et qu'au contraire, on est en train de créer un « pôle environnemental » dans le secteur Est, c'est-à-dire une concentration d'installations de traitement de matières résiduelles.¹»

¹ COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT DE MERCIER-EST (2011). *Mémoire relatif à la Consultation publique sur le traitement des matières résiduelles organisées par l'Office de consultation publique de Montréal*, Montréal, p.3.

Nous nous questionnons également sur le choix du site pour l'usine de prétraitement qui augmentera de 25 000 tonnes la quantité de tonnage roulant vers l'Est. Aucune raison apparente ne semble obliger ce choix. La principale raison évoquée par la Direction de l'environnement est que le centre de prétraitement doit être sur le même site que le lieu où seront traitées les matières organiques. Leur second argument : l'espace, sur le terrain de la Carrière Demix, est suffisant pour recevoir cette installation. Par ailleurs, la Ville de Montréal n'envisage pas que le centre de prétraitement puisse prendre de l'expansion au-delà de sa capacité de traitement annuelle. Par contre, nous savons qu'au centre du terrain de la Carrière Demix se trouve des locaux appartenant au SPVM qui pourraient être disponibles. Ceci nous laisse croire qu'il pourrait y avoir un éventuel agrandissement, et ce, **encore une fois dans l'Est.**

Le manque de transparence et d'information

Le manque de transparence et d'information de la part de la Ville de Montréal dans ce dossier préoccupe également les membres de notre organisation.

À ce jour, nous disposons de très peu d'information que ce soit sur le choix des technologies, sur l'évaluation des réels impacts environnementaux, sur les risques encourus, sur le mode de gouvernance choisi, sur les modalités mises de l'avant afin de sensibiliser les citoyens à la récupération des matières organiques, et finalement, sur les retombées locales du projet et les redevances prévues pour les territoires qui accueilleront ces installations.

Le fait que la Ville de Montréal ait omis de mentionner que le site de Dorval, propriété d'Aéroports de Montréal, n'est pas disponible pour ce type d'installation démontre encore une fois le manque de transparence de la ville. La lettre déposée le 17 novembre à la présente commission démontre ce fait:

«Aéroports de Montréal tient à informer officiellement l'Office de consultation publique de Montréal de sa décision de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité [...]. Cette décision a déjà été communiquée à la ville de Montréal à plusieurs reprises.²»

Cet extrait illustre clairement que la ville aurait tenté de taire de l'information à la commission. Ceci laisse présager que d'autres informations ont pu être dissimulées lors du processus de consultation.

² Document 4.7 Correspondance entre Aéroports de Montréal (ADM) et l'OCPM concernant le site de Dorval déposé le 17 novembre sur le site de l'OCPM(<http://www.ocpm.qc.ca/matieres-organiques>)

Nos recommandations

- Nous recommandons qu'un **portrait global de la gestion des matières résiduelles** de la Ville de Montréal soit réalisé afin d'illustrer le principe d'équité territoriale. On parle d'équité sans connaître le portrait réel à ce jour. Il serait primordial d'inclure le secteur privé puisque ces sites occasionnent eux aussi des nuisances pour les populations.
- Nous recommandons qu'un **comité de vigilance** soit constitué dès maintenant afin d'augmenter la transparence et de s'assurer que le choix des technologies respecte les engagements de la ville en matière de nuisances.
- Nous recommandons que les **notions d'acceptabilité sociale et d'équité territoriale soient des critères** pris en compte dans l'élaboration du projet échéant et des projets futurs en ce qui a trait à la gestion des déchets sur l'île de Montréal.
- Nous recommandons que **l'implantation de l'usine de prétraitement** des matières résiduelles, qui recevra les déchets de l'ensemble de l'île de Montréal, soit sur un **site plus central** que celui de Montréal-Est.
- Finalement, nous demandons qu'il y ait **un moratoire** jusqu'à ce que toutes les interrogations suivantes soient répondues :
 - Le choix des technologies;
 - La réalisation d'une étude sur les risques;
 - Les réels impacts environnementaux;
 - Le mode de gouvernance choisi;
 - Les modalités mises de l'avant afin de sensibiliser les citoyens à la récupération des matières organiques;
 - Les retombées locales du projet et les redevances prévues pour les territoires qui accueilleront ces installations.

Une fois que ces réponses seront apportées, il est **essentiel**, qu'un **second processus de consultation** ait lieu.